



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 31 janvier 2024 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 31 janvier 2024 au Palais d'État Iavoloha. Il était présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

I. COMMUNICATION VERBALE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Conformément aux instructions transmises aux membres du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Politique Générale de l'État, les Ministres désignés ont présenté en Conseil des Ministres, la feuille de route qui définira les priorités de leurs départements respectifs, notamment les tâches urgentes des 100 premiers jours de ce nouveau mandat présidentiel.

1. Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire

Le Président de la République dans ses différentes interventions et allocutions des dernières semaines a fortement insisté sur le renforcement des efforts à mener en matière foncière à Madagascar : une priorité absolue pour la population.

Il est donc indispensable de procéder à différentes réformes dans les procédures du ministère dans le secteur foncier afin démanteler les réseaux d'escroquerie et de détournement des terrains du Domaine Privé de l'État et de renforcer le pouvoir régalien de l'État sur son patrimoine pour une attribution juste et équitable des terrains. La transparence totale est de mise sur l'ensemble du circuit opérationnel.

Au niveau du service foncier, dans les 90 jours, le Ministère sensibilisera les demandeurs à la régularisation de leur situation, et à les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires. Pendant cette période, la réception de nouvelles demandes sera temporairement suspendue. Une étroite collaboration sera mise en place entre les différents ministères dans le but de créer et de sécuriser des réserves foncières favorables aux projets présidentiels, ainsi qu'aux activités économiques, touristiques et d'investissement, en soutien au développement à l'échelle locale et nationale. Afin d'éviter tout conflit ultérieur, le processus d'immatriculation des terrains non immatriculés sera traité en urgence. Un Plan Local d'Occupation Foncière à couverture nationale, approuvé par le Conseil des Ministres, permettra de déterminer les statuts des terres, facilitant ainsi la sécurisation foncière des Domaines de l'État. Ce plan bénéficiera des outils de digitalisation déployés par l'État Malagasy afin d'assurer une juste répartition. Par ailleurs, le programme de distribution de certificats fonciers ou *kara-tany* se poursuivra dans le cadre du projet CASEF en collaboration avec la Banque

Mondiale avec pour objectif d'attribuer aux ménages utilisateurs près de 1.400.000 certificats fonciers dans le courant du premier semestre 2024.

En matière d'aménagement du territoire, le Ministère s'accorde un délai de 10 jours pour l'examen des demandes en cours de permis de construire. La délivrance de ces permis permettra aux opérateurs économiques d'avancer dans la réalisation des travaux qu'ils envisagent dans le déploiement de leurs activités.

En matière de décentralisation, un Conseil des Gouverneurs avec les différents responsables régionaux sera mis en place afin que le développement de chaque région soit réellement adapté aux besoins de la population locale.

Aussi, le budget de l'État alloué aux collectivités territoriales décentralisées devra être bien administré et suivre des procédures homogènes afin d'instaurer des standards d'investissement et de construction sur l'ensemble du territoire. A ce titre, un catalogue des infrastructures et établissements nécessaires au développement des populations bénéficiaires sera étudié avec les ministères concernés et présenté en Conseil des Ministres. Les maires et autres responsables locaux suivront des formations spécifiques en matière de gestion budgétaire et financière.

Le Président de la République a réaffirmé sa volonté ferme de démanteler les réseaux de fraudeurs en matière foncière tant dans les domaines public que privé, et d'instaurer une politique de tolérance zéro face à toute forme de corruption. En effet, il est inacceptable que les propriétés de l'État soient spoliées au bénéfice d'une minorité. Il est primordial d'établir des mécanismes assurant la protection des droits légitimes des citoyens tout en préservant les intérêts de l'État.

2. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique

Dans l'objectif de rendre ses lettres de noblesse à la fonction publique, l'assainissement des effectifs des agents de l'État déployés dans les différents ministères et institutions est une priorité absolue du Ministère. Cela permettrait ainsi de valoriser les citoyens de bonne volonté et disposés à contribuer activement et avec conviction au service de la Nation.

Afin de relever ce défi, des descentes seront effectués par les agents du Ministère dans toutes les institutions gouvernementales afin de recenser et d'inventorier les ressources et compétences disponibles face aux besoins de chaque département. Après cela, si nécessaire, il sera procédé à un redéploiement rationnel des effectifs à travers une affectation au sein même du ministère ou inter-ministérielle pour mettre en adéquation les ressources humaines et les besoins exprimés par chaque entité. Des mesures d'accompagnement de ces redéploiements seront effectués à travers la mise en place de formations spécialisées ou de formations professionnelles continue afin d'encourager un plan de reconversion pour les fonctionnaires inexploités. L'objectif est d'aligner les ressources humaines disponibles au niveau de la fonction publique aux besoins du Gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'État.

Des sanctions devront également être prises à l'encontre de certains fonctionnaires qui ne respectent pas les règles en vigueur régissant la fonction publique. Ainsi, dans un délai de 3 mois, les personnes concernées se verront convoquées au Conseil de Discipline pour la présentation de leurs cas. L'engagement de nouveaux fonctionnaires sera suspendu durant cette période.

Enfin, de façon urgente, la Loi N°94-025 régissant le statut général des agents non encadrés de l'État fera l'objet d'une révision de fond, en collaboration avec les syndicats et les organismes défenseurs des droits du travailleur, pour s'aligner à la politique de bonne gouvernance appliquée dans la gestion des ressources humaines de l'État.

3. Ministère de la Communication et de la Culture

La Politique Générale de l'État prône un développement rapproché de la population et continuellement à l'écoute de ses besoins. C'est la raison pour laquelle le Ministère a élaboré une feuille de route qui accompagne chaque département ministériel dans la communication des actions de développement qu'ils mènent dans le cadre de la réalisation de leurs missions respectives.

La première étape consistera donc à donner une tribune aux différents ministères dans les médias publics. Les ministères sont donc encouragés à planifier leur communication sur toutes les plateformes de média existants et à ne surtout pas minimiser l'impact des nouvelles plateformes digitales actuellement disponibles.

Dans le domaine de la promotion culturelle, la construction des infrastructures de valorisation de la culture dans les différentes régions au cours de la première mandature se poursuivra. Le Ministère s'engagera également dans la redynamisation de la culture malagasy en y programmant des formations continues adaptées en matière de peinture, de musique ou de théâtre pour assurer la promotion des talents de la population Malagasy. Il y sera également dispensé des formations dans le domaine du multimédia. Ainsi, les Maisons de Communication et de la Culture érigés sur le territoire national seront équipés afin que le manque de matériels ne soit pas un obstacle à la valorisation et le renforcement des talents.

Enfin, la valorisation et la protection, ainsi que l'entretien des édifices catégorisés Patrimoine National sera renforcée. De façon prioritaire, le *Rovan'i Madagasikara*, le *Mandan'i Foulpointe*, le *Rova d'Ambositra* et la Grotte de Belobaka. Dans cet élan, des formations spécialisées sur la conservation de ces infrastructures seront mises en place.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de la délégation malagasy conduite par la Ministre des Affaires Étrangères à la 7ème édition de la Conférence de l'Océan Indien qui se tiendra les 9 et 10 février 2024, à Perth, en Australie.

La prise de parole et de position de Madagascar dans des rencontres comme celle-ci est toujours très attendue et joue un rôle important dans l'assise de nos relations internationales, plus lorsqu'il s'agit de la région de l'océan Indien. L'objectif est de promouvoir la coopération et les relations diplomatiques et économiques pour Madagascar.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la réunion virtuelle extraordinaire du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC, le 2 février 2024.

Cette réunion recevra et examinera le rapport sur l'épidémie de choléra qui touche un certain nombre d'États membres de la région. Le Président de la République y marquera son soutien, ainsi que celui du peuple Malagasy, aux pays frères africains victime de cette crise sanitaire.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale portant sur l'installation d'un groupe électrogène et d'un système de forage au niveau du Centre de Conférence International Ivato (CCI), ainsi que l'installation de lampadaires solaires sur le parking.

Le CCI Ivato étant une des vitrines nationales qui accueillent généralement des événements de grande envergure nationale et internationale, ces équipements contribueront à son autonomisation énergétique et à l'amélioration de sa qualité de service.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale portant sur la demande de prise en charge des Droits et Taxes liés à l'Importation (DTI) pour les équipements et matériaux de la Ligne Orange reliant Soarano à Ivandry, dans le cadre du projet Transport Par Câble.

Il est rappelé que le Transport Par Câble est l'un des grands projets qui visent à moderniser la Capitale et qui est déployé par le Secrétariat d'État en Charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat. Il est actuellement à ses dernières avant le lancement officiel et l'utilisation effective par les usagers.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale portant sur la demande de prise en charge, à titre exceptionnel, des Droits et Taxes à l'Importation d'un (01) colis de « water testing equipment », don de l'UNICEF en faveur du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

Cette donation s'élève à 20.423,42 dollars américains, soit 100.564.920,08 Ariary et sera distribué au niveau des directions régionales à travers toute l'Ile.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la construction de 51 blocs sanitaires sur tout le territoire national.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat et répond au premier pilier présenté par le Président de la République comme étant une des priorités de cette deuxième mandature : la valorisation du Capital Humain. 17 de ces blocs sanitaires seront installés dans les 6 arrondissements composant la Commune Urbaine d'Antananarivo et les 32 autres seront installés dans les autres régions. La sensibilisation à un changement de comportement au niveau des citoyens est également un volet institué dans le cadre de ce projet.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la préparation continue et la participation des athlètes Malagasy aux Jeux Africains 2024, du 08 au 25 mars 2024 à Accra, Ghana.

La participation de Madagascar à cet événement international est le fruit d'un effort continu visant à capitaliser sur les succès de nos athlètes lors des Jeux des Iles 2023, des Jeux de la Francophonie 2023, de l'Afrobasket 3×3. En participant aux Jeux Africains, nous visons à maintenir cette dynamique positive et à offrir à nos athlètes une nouvelle opportunité pour démontrer leur talent exceptionnel.

II. ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret modifiant et complétant le décret n°2019-027 du 24 janvier 2019 modifié et complété par les décrets n°1280 du 17 novembre 2021 et n°2023-490 du 03 mai 2023 portant organisation de la Présidence de la République.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant expropriation au profit de l'État Malagasy et le transfert en totalité, en pleine propriété, à *Banky Foiben'i Madagasikara* de la propriété dite « Coutoco » Titre Foncier n°2238 BA sise à Toamasina appartenant à la Province de Toamasina.

MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant nomination au grade de Capitaine, à titre exceptionnel et posthume, d'un officier de la Gendarmerie nationale en raison de ces exploits sur le terrain dans le cadre de la lutte contre les *Dahalo*.

III. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Adoption du décret portant nomination de **Madame RAKOTONIRINA Elysa**, Directrice de Cabinet du Président de la République
- Adoption du décret portant nomination de, **Madame RANOROMARO Lova Hasinirina**, Directrice des Affaires Internationales et Porte-Parole du Président
- Adoption du décret portant nomination de **Madame RAJAONAH Mirana**, Directrice en charge des relations avec les Collectivités Décentralisées et les Élus
- Adoption du décret portant nomination de **Madame RAHARIMANANA Anne-Muriel**, Directrice en charge des Relations Culturelles et Communautaires
- Adoption du décret portant nomination de **Madame RAVELONJATO Eliah**, Directrice en charge des Événements de la République

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-207 du 27 février 2019 et portant nomination du **Colonel RANDRIANIRINA Mamisoa Olivier**, Directeur des Ressources Humaines du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-208 du 27 février 2019 et portant nomination du **Général de Brigade RAZAFIMAHATRATRA Hery**, Directeur Administratif et Financier du Ministère des Forces Armées.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-442 du 30 mars 2022 et portant nomination de **M. RAKOTOARISOA Thimoléon**, Secrétaire Général auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-631 du 4 mai 2022 et portant nomination de **Mme. RAVELOSON Olinirina Suzy Sarah**, Directeur de la Programmation et du Suivi-Évaluation auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1122 du 20 octobre 2021 et portant nomination de **Mme. RABARY Niry Sariaka**, Directeur des Services Fonciers Décentralisés auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1121 du 20 octobre 2021 et portant nomination de **M. RANDRIANARISON Fanomezantsoa**, Directeur de la Coordination, de la Planification et de la Valorisation du Territoire Maritime auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-818 du 1^{er} juin 2022 et portant nomination de **Mme. RAKOTOBÉ Lydson Mamin'Ny Aina**, Directeur des Domaines et de la Propriété Foncière auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-141 du 27 janvier 2023 et portant nomination de **Mme. RANOROMALALA Lantoharitiana**, Directeur d'Appui aux Collectivités Territoriales Décentralisés auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-252 du 07 mars 2019 et portant nomination du **Contrôleur RAKOTONDRAVELO Herilanto Iangotiana**, Secrétaire Général auprès du Ministère de la Sécurité Publique.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1165 du 16 septembre 2020 et portant nomination de **M. RABENANDRASANA Téophil**, Directeur de l'Institut National de la Formation Pédagogique auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-822 du 1^{er} juin 2022 et portant nomination de **M. JEREMIA Angélié**, Directeur des Ressources Humaines auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-479 du 28 avril 2021 et portant nomination de **Mme. RAKOTONDRA MANANA Sylvia**, Chef d'Unité de Suivi des Organismes Rattachés auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RAVELOSAONA Anjara Ranto**, Chef d'Unité en charge de la Gouvernance auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-092 du 1^{er} février 2023 et portant nomination de **Mme. ROBSON Patricia Ialitiana**, Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1054 du 13 juillet 2022 et portant nomination de **M. RALAIMAZAVA Johary Andriamahery**, Secrétaire Général auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAZAFINDRIANIAINA Minosoa Anjaratiana Elia**, Directeur Général de l'Enseignement Technique auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. MARA Hanitriniala Eliane**, Directeur Général de la Formation Professionnelle auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1050 du 06 octobre 2021 et portant nomination de **M. RABEMANANJARA Rija**, Directeur des Études, de la Planification et du Système d'Information du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

- Adoption du décret abrogeant les décrets n°2021-925 du 13 octobre 2021 et n°2022-534 du 13 avril 2022 et portant nomination de **M. RAKOTONIAINA Yves Maurice**, Secrétaire Général du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-985 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **M. ANDRIAMANOHERA Tsitohaina Hery Setra**, Directeur Général du Tourisme du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
- Adoption du décret abrogeant les décrets n°2021-986 du 29 septembre 2021 et n°2022-1239 du 24 août 2022 et portant nomination de **M. RASAMOELINA Rija Soloniony**, Directeur des Affaires Financières du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

MINISTERE DES MINES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-540 du 13 avril 2022 et portant nomination de **M. RAZANANIRINA Henri Délice**, Secrétaire Général du Ministère des Mines.
- Projet de décret abrogeant le décret n°2022-541 du 13 avril 2022 et portant nomination de **M. RAKOTONDRAVALY Désiré Alphonse**, Directeur Général des Mines du Ministère des Mines.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-172 du 20 février 2019 et portant nomination de **Mme. ANDRIAMBELOMANANA Lalasoa Tatiana**, Directeur Administratif et Financier du Ministère des Mines.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-854 du 05 juillet 2023 et portant nomination de **M. RANDRIANARIMBOLA Jocelyn**, Directeur des Ressources Humaines du Ministère des Mines.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-426 du 20 mars 2019 et portant nomination de **Mme. RANDRIANARIVELO Sedera Andrandraina**, Directeur de la Communication et des Relations Publiques du Ministère des Mines.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-878 du 08 juin 2022 et portant nomination de **Mme. RANAIVO Muriella Aina**, Coordinateur Général du Ministère des Mines.
- Adoption du décret portant nomination de **M. MARC Sergio Clerc**, Directeur des Programmes, Suivi et Évaluation du Ministère des Mines.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-182 du 20 février 2019 et portant nomination de **M. RAKOTONDRASOAVA ANDRIANIRINA Mamimbahoaka Fetraniaina**, Secrétaire Général auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-268 du 30 mars 2023 et portant nomination de **M. RASAMOELINA Andry Fidiniaina Moïse**, Secrétaire Général auprès du Ministère de l'Environnement du Développement Durable.

IV. ABROGATION

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1589 du 30 novembre 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-571 du 17 mai 2023 portant nomination du Chef de la Cellule Stratégique du Foncier et de l'Aménagement du Territoire auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-209 du 10 février 2022 portant nomination du Directeur du Développement Relationnel et de Partenariat auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-721 du 18 mai 2022 portant nomination du Directeur de l'Audit Interne auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-771 du 25 mai 2022 portant nomination du Directeur des Affaires Juridiques auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1257 du 31 août 2022 portant nomination du Directeur du Développement Urbain Durable auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-221 du 9 mars 2023 portant nomination du Directeur de la Logistique et du Patrimoine auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-946 du 22 juin 2022 portant nomination du Directeur Général d'Ingénierie de Formation et n°2022-1010 du 06 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

- Adoption du décret abrogeant les décrets portant nomination des Directeurs du Ministère de l'Artisanat et des Métiers.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-248 du 23 février 2022 portant nomination du Coordonnateur des Centres d'Incubation auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-049 du 13 janvier 2021 portant nomination du Coordonnateur de la Cellule de Contrôle Interne auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-717 du 10 avril 2019 portant nomination du Chef de la Cellule de Lutte Contre la Cybercriminalité auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-336 du 11 mars 2020 portant nomination du Directeur de la Promotion du Volontariat et de l'Animation Communautaire auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1223 du 17 août 2022 portant nomination du Directeur des Études et de la Formation en Multimédia auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1254 du 10 novembre 2021 portant nomination du Directeur de la Communication au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-639 du 04 mai 2022 portant nomination du Directeur des Patrimoines, des Infrastructures et de la Logistique au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

***31 janvier 2024,
La Direction de la Communication
de la Présidence de la République de Madagascar***